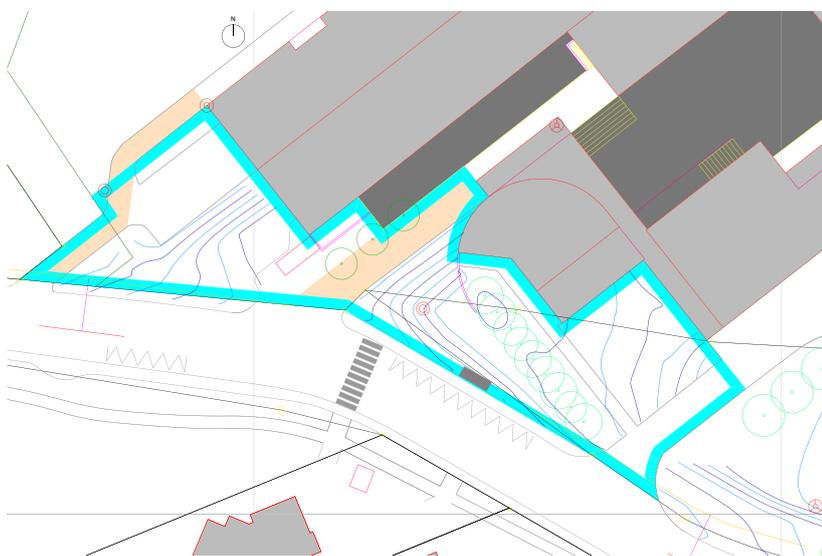

CONCOURS D'ANIMATION ARTISTIQUE

RAPPORT DU JURY

BÂTIMENT

HAUTE ÉCOLE D'INGÉNIERIE ET DE GESTION - HEIG-VD

route de Cheseaux 1 - Yverdon-les-Bains



1. Introduction

2. Données générales

- 2.1 Organisateur et adjudicateur
- 2.2 Type de procédure et participants
- 2.3 Objectifs
- 2.4 Calendrier
- 2.5 Composition du jury
- 2.6 Candidats à la sélection

3. Jugement

- 3.1 Conformité des dossiers présentés
- 3.2 Admission au jugement
- 3.3 Projets retenus
- 3.4 Sélection
- 3.5 Exposition des projets

4. Analyse des projets

- 4.1 «Lieu-dit»
Aouabed & Figuccio, Delphine Renault
- 4.2 «Cinétique»
Carolina Guillermet, Blaise Brechbühl
- 4.3 «Le réflecteur»
Séverine Emery, Florian Bischoff
- 4.4 «Champs réflexifs»
Françoise Bolli, Ruth Vorlet
- 4.5 «Cluster»
Jean-Gilles Décosterd

5. Recommandation du jury

6. Conclusion

7. Signatures

- 7.1 Approbation du rapport et signatures

1. Introduction

Dans le cadre des projets d'extension et de rénovation de la Haute école d'ingénierie et de gestion vaudoise (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains, l'Etat de Vaud est tenu de mettre en œuvre un projet d'animation artistique, financée par le crédit d'ouvrage octroyé par le Grand Conseil.

L'objectif du concours est de contribuer par une animation artistique à la requalification de l'espace d'entrée de la HEIG-VD, à l'occasion du chantier actuel.

La configuration singulière de cette entrée, due à un contexte urbain transformé (cf. Historique) ne donne pas actuellement satisfaction en terme de lisibilité de l'architecture et en terme d'accueil et de signalétique pour la HEIG-VD. La Haute école devrait ainsi pouvoir être repérée par un geste artistique fort, qui puisse renvoyer aux activités d'enseignement et de recherches conduites ici.

Le projet artistique devrait ainsi pouvoir faire le lien entre l'intérieur et l'extérieur et proposer une passerelle de communication entre la ville et l'institution.

Il sera également attentif à développer le périmètre impliqué en continuité avec les axes de développement ayant cours à Yverdon (AGGLO-Y) et dans une économie générale des ressources (en terme d'environnement et d'entretien en particulier).

Le concours à un degré en procédure sélective aboutit dans la 1^{re} phase à la présélection de 5 à 8 candidats, sur la base d'un dossier de candidature présentant l'artiste ou l'équipe, ainsi qu'une description des principes d'intervention sur le site. Dans la 2^e phase du concours les 5 à 8 candidats présélectionnés présenteront anonymement un dossier de projet (cf. chapitre 4 pour les contenus des dossiers).

Le montant consacré à la réalisation de l'animation artistique est proportionnel au montant des travaux de construction, sur les bases définies dans le Règlement concernant l'Animation Artistique des bâtiments de l'Etat (RAABE - 1978) de l'Etat de Vaud.

A ce jour, 87 projets ont été réalisés pour un montant total de CHF 5,7 millions.

L'attribution du mandat est soumise à la loi sur les marchés publics (LMP) et à la loi sur le marché intérieur (LMI).

2. Données générales

2.1 ORGANISATEUR ET ADJUDICATEUR

Le maître de l'ouvrage et adjudicateur est l'Etat de Vaud, représenté par son Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL) qui agit pour le compte du département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC).

L'organisation du concours est assurée par le maître de l'ouvrage.

2.2 TYPE DE PROCÉDURE ET PARTICIPANTS

Le concours d'animation artistique est un concours de projets anonyme à un degré, en procédure sélective et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

Le concours s'adresse à des artistes indépendants ou à des équipes composées d'artistes et d'architectes paysagistes, ayant leurs ateliers ou bureaux en Suisse.

La procédure de présélection aboutira à la désignation de 5 candidats qui pourront présenter un projet. Le maître de l'ouvrage se réserve le droit, selon la qualité des dossiers présentés, de sélectionner 1 à 3 jeunes candidats supplémentaires afin de soutenir la relève dans le domaine artistique. La participation de l'ensemble des candidats présélectionnés au concours de projets (2^e phase) sera soumise à l'anonymat, garantissant à tous l'égalité de traitement durant le jugement.

2.3 OBJECTIFS

Le concours de projets a pour but d'obtenir un concept artistique pour l'animation de l'entrée du site de la HEIG-VD, le long de la route de Cheseaux. Les propositions pourront traiter indifféremment les espaces publics et les façades du bâtiment.

2.4 CALENDRIER

Début du concours de projets
8 avril 2013
Dernier délai pour l'envoi des questions
15 avril 2013
Envoi des réponses aux questions
26 avril 2013
Rendu des projets
7 juin 2013
Jugement des projets et recommandation d'un lauréat
25 - 26 juin 2013
Remise des prix et vernissage
29 octobre 2013

2.5 COMPOSITION DU JURY

Présidence :
Rubén Merino
Chef de projet, architecte, SIPAL-DFIRE

Membres à voie délibérative :
Brigitte Waridel
Cheffe du service des affaires culturelles,
SERAC-DFJC
Roland Prélaz-Droux
Directeur adjoint, Heig-Vd
Silvio Dolci
Architecte, Dolci Architectes Sàrl
Jean Stern
Artiste, enseignant à la HEAD
John Aubert
Urbaniste, URBAT-Yverdon

2.6 CANDIDATS À LA SÉLECTION

A l'issue du délai de présentation des candidatures sept candidats ont déposé un dossier. Après analyse, le jury a retenu six candidats ayant répondu à l'ensemble des critères de sélection. Le septième candidat n'a pas présenté un dossier conforme au cahier des charges et n'a donc pas été retenu.

3. Jugement

3.1 CONFORMITÉ DES DOSSIERS PRÉSENTÉS

La Commission artistique a vérifié :

- respect du délai de restitution des projets et de l'anonymat ;
- présence de tous les documents à remettre selon chiffre 5.1 du règlement.

3.2 ADMISSION AU JUGEMENT

Six candidats ont déposé un projet, dont :

- cinq candidats ont déposé un dossier dans les délais et les formes prescrites ;
- un candidat a déposé un dossier hors délai et n'a pas respecté l'anonymat. Par conséquent le jury a décidé de l'exclure du jugement.

3.3 PROJETS RETENUS

« Lieu-dit »

M. Aouabed & A. Figuccio et Delphine Renault

« Cinétique »

Carolina Guillermet et Blaise Brechbühl

« Le réflecteur »

Séverine Emery et Florian Bischoff

« Champs réflexifs »

Françoise Bolli et Ruth Vorlet

« Cluster »

Jean-Gilles Décosterd

3.4 SÉLECTION

La Commission artistique a apprécié les projets retenus sur la base des critères suivants :

- originalité/qualité du concept proposé ;
- rapport avec la Heig-Vd, avec le site, avec l'entrée de ville ;
- prise en compte des espaces et intégration des éléments existants ;
- choix et qualité des matériaux ;
- économie générale du projet à la réalisation et à l'exploitation ;
- faisabilité du projet.

3.5 EXPOSITION DES PROJETS

Les projets seront exposés dans les locaux de la Heig-Vd à partir du vernissage du 29 octobre 2013.

La proposition du projet «Lieu-dit» répond de manière subtile à la problématique de l'entrée et de son intégration au bâtiment existant.

La réponse accompagne bien le bâtiment et réinterprète une nouvelle entrée qui donne à l'ensemble une finalité et un lieu clair d'identification d'entrée principale, à la fois fonctionnelle et revalorisant les espaces extérieurs. La transition entre l'école et l'entrée de la ville est très bien traitée par cet aménagement.

La fonction signalétique, tant par l'anamorphose (le disque bleu) que par la perception variable des motifs des pavés de béton (pixels minéralisés), est en rapport direct avec l'activité de l'école. De même, le module des éléments assemblés sur le socle rappelle la modénature des façades de l'école. Ces concepts découlent d'une analyse très claire de la situation. Ils révèlent que les questionnements des auteurs sont pertinents et construisent un concept de qualité élégant et fonctionnel.

La matérialité proposée reprend le béton qui est la dominante des bâtiments existants; la couleur bleue et le gris béton sont en harmonie avec les couleurs existantes.

La réalisation de ce projet doit encore être validée du point de vue économique.

La démonstration de la faisabilité est réaliste.

Le rendu, images et textes ont clairement contribué à la compréhension du projet.

Le jury, à l'unanimité, a retenu le projet «Lieu-dit».

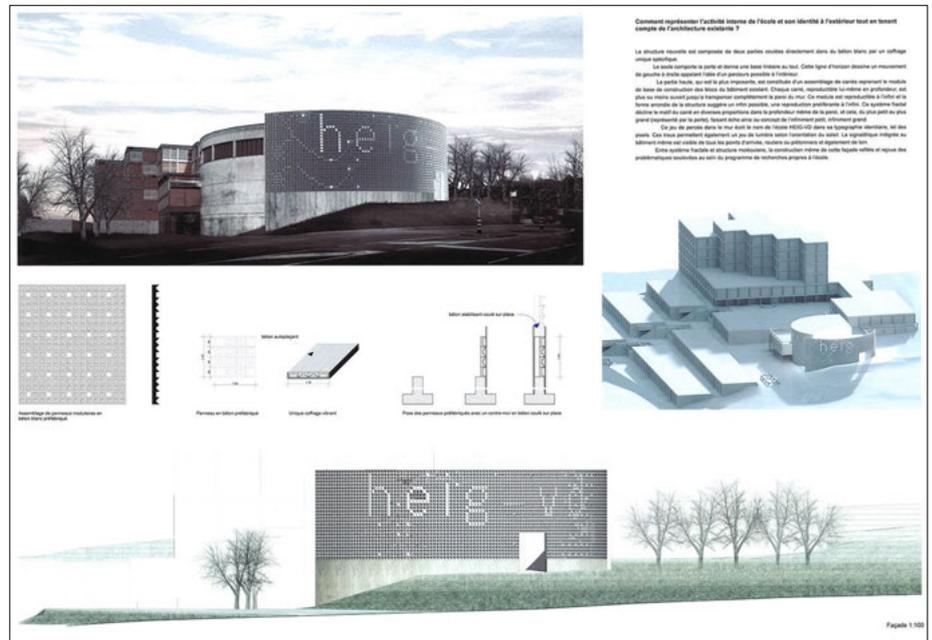
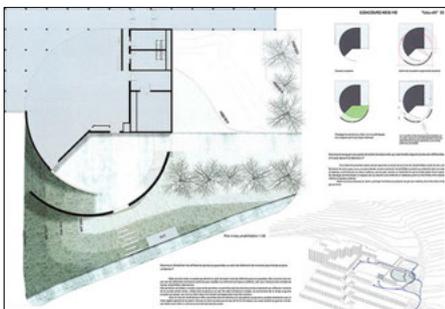
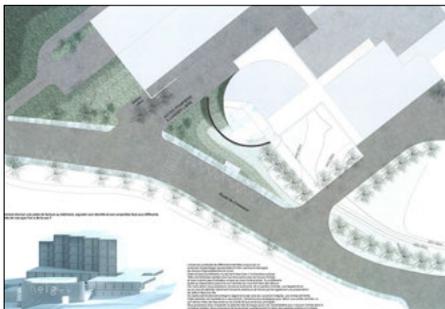
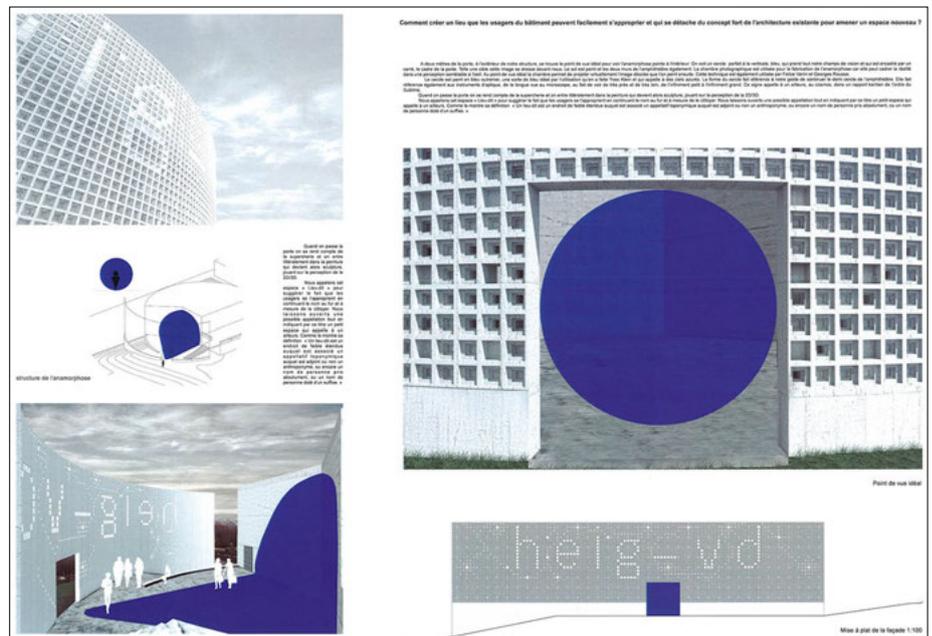


Figure 1.103



Point de vue élévé

Mise à plat de la figure 1.103

La proposition de garder les axes d'entrée existante et de traiter par la couleur les façades est une solution qui contraste bien avec le brutalisme du bâtiment, et lui confère un air gai. Toutefois le plaquage contre les façades avec les éléments métalliques met en œuvre beaucoup de moyens par une nouvelle matérialité et un langage trop en contraste avec le traitement unitaire en béton des bâtiments existants. Par leur implantation systématique sur toutes les surfaces bâties du périmètre, les éléments proposés ne garantissent pas leur bonne intégration dans le site. Hormis l'effet décoratif, l'aménagement du sol au niveau du front de rue est laissé tel quel et n'est pas suffisant pour marquer un lieu d'entrée.

La solution proposée ne permet pas de comprendre le lien entre le projet et l'activité de l'école. Le jury a décidé de ne pas retenir cette solution.

CINÉTIQUE

Avant de définir les axes d'entrée de l'entrée du bâtiment, il est important de définir les axes d'entrée de l'entrée du bâtiment. Deux axes de circulation d'entrée et d'entrée sont proposés selon le principe de la rue de la rue de la rue.

Les couleurs et leurs changements de tonalité, selon le plan de vue sont un moyen pour apporter le plaisir des couleurs, et surtout pour le déplacement de l'attention de l'observateur. Tout d'abord, il est important de définir les axes d'entrée de l'entrée du bâtiment.

Le résultat est par son travail est que :

- l'observation large une diversité dans les formes architecturales, les volumes géométriques et géométriques de l'entrée.
- La matérialité des façades, les couleurs et les formes des façades.
- Les éléments architecturaux de l'entrée de l'entrée du bâtiment.

MUR A ET DONNÉES TECHNIQUES

MUR B ET DONNÉES TECHNIQUES

Les murs A et B sont définis par leurs données techniques. Les murs A et B sont définis par leurs données techniques. Les murs A et B sont définis par leurs données techniques.

Les murs A et B sont définis par leurs données techniques. Les murs A et B sont définis par leurs données techniques. Les murs A et B sont définis par leurs données techniques.

STRUCTURE DONNÉES TECHNIQUES

Coupe Tube thermo-laqué Bi-couleur

h : 6 m
distance entre chaque tube : 20 cm
20 cm 25 mm

5 x pièces par ML

Choix de matière :
Tubes rectangulaires d'aluminium thermo-laqué :
* Longue durée de vie
* Idéale pour extérieurs

Structure :
Système d'accrochage léger en aluminium.
Les éléments sont accroché à 3 cm du mur.

STRUCTURE DONNÉES TECHNIQUES

MUR A. DONNÉES TECHNIQUES

MUR B. DONNÉES TECHNIQUES

MUR C. DONNÉES TECHNIQUES

h : 6 m
distance entre chaque tube : 20 cm
20 cm 25 mm
5 x pièces par ML

QUANTITE DE PIÈCES ET CODE RAL

Plaque Bi-couleur
Peinture sur une longueur + une largeur

N° pos.	Code RAL	Code RAL
11x	RAL 4003	RAL 5012
103x	RAL 2000	RAL 6019
103x	RAL 3019	RAL 6019
126x	RAL 3019	RAL 5021
43x	RAL 3028	RAL 5022

TOTAL DE PCES DE 6 M : 514
+ 2 PAR pce bicouleur
Nouveau Total : 524

pièces initiales de la trame
Couleur dominante / tonalité du mur :

Coupes sur 20 tube de 6 m sans chutes de matière :

120 cm 74 cm 280 cm 120 cm
265 cm 135 cm
250 cm 150 cm
235 cm 175 cm
220 cm 190 cm

pièces initiales de la trame
Couleur dominante / tonalité du mur :

TOTAL DE PIÈCES MUR C : 104 de 6m sans coupes

pièces initiales de la trame
Couleur dominante / tonalité du mur :

TOTAL DE PIÈCES MUR C : 104 de 6m sans coupes

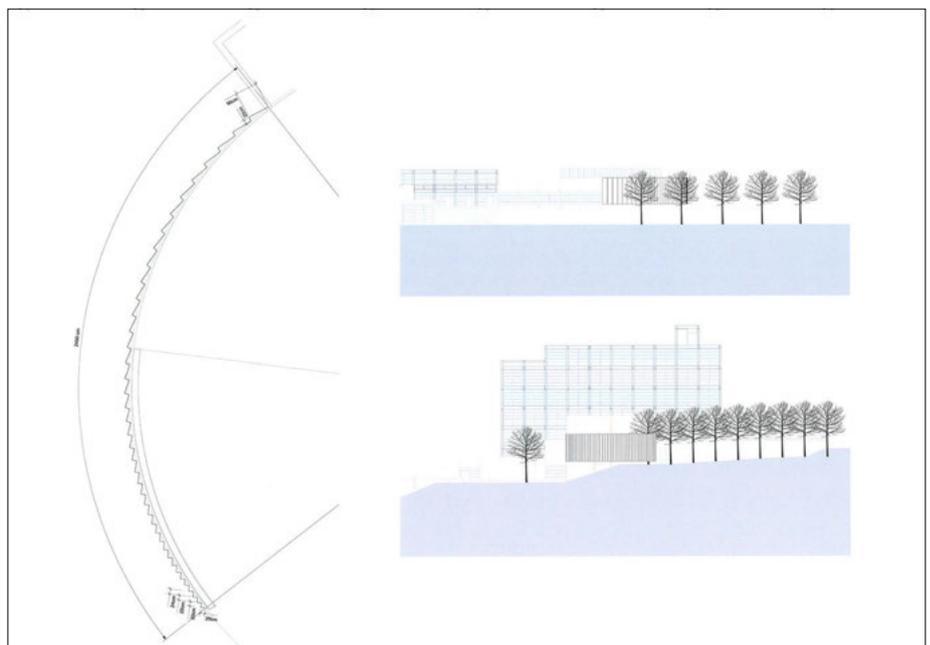
Le concept d'une surface réfléchissante qui reflète l'environnement et le quartier d'en face crée effectivement une interaction avec le contexte, mais il ne met pas en valeur le bâtiment et son contenu, au contraire, il le masque.

Le marquage de l'entrée par ce geste ne crée pas un lien évident et ne renvoie pas clairement aux activités de l'école mais semble au contraire repousser le regard vers l'extérieur.

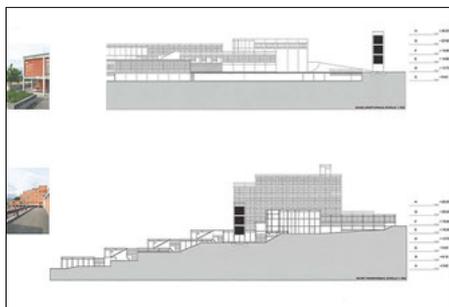
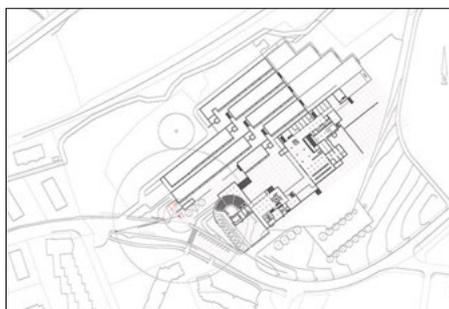
Le développement des aménagements extérieurs n'est pas pris en compte dans la proposition, ainsi la transition entre les cheminements d'accès et le bâtiment n'est pas résolue.

Le jury constate un décalage entre le discours et le résultat proposé.

Le jury a décidé de ne pas retenir cette solution.



La proposition est intéressante dans l'effet de moirage créé par les trames superposées et perceptibles avec le déplacement. Un point d'attraction vers l'entrée du site est ainsi créé. La reprise des grands carrés définis dans les façades fait sens. Ce projet laisse en statu quo le traitement des espaces extérieurs, du front de rue et des accès. L'échelle du projet paraît être sans rapport avec l'échelle humaine et l'environnement immédiat. Son caractère austère et imposant ne représente pas une invite caractéristique à un lieu d'entrée. Il provoque au contraire un sentiment de repoussoir. Le matériau proposé n'est pas en rapport avec le béton dominant sur l'ensemble de l'école. Le jury doute de l'évaluation économique. Le jury a décidé de ne pas retenir cette solution.



PRÉSENTÉ

Dans le cadre d'une commande publique liée à un bâtiment, nous avons été chargés de concevoir une façade pour un bâtiment scolaire. Le projet consiste à concevoir une façade qui soit à la fois esthétique et fonctionnelle, tout en respectant les contraintes techniques et budgétaires.

CONCEPT ARCHITECTURAL

Le bâtiment de l'école est représentatif des techniques architecturales traditionnelles. Il est caractérisé par une structure en béton et une façade en briques. Le projet consiste à concevoir une façade qui soit à la fois esthétique et fonctionnelle, tout en respectant les contraintes techniques et budgétaires.

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le bâtiment de l'école est situé dans un quartier résidentiel. Le projet consiste à concevoir une façade qui soit à la fois esthétique et fonctionnelle, tout en respectant les contraintes techniques et budgétaires.

CONCEPT DE PROJET

Le projet consiste à concevoir une façade qui soit à la fois esthétique et fonctionnelle, tout en respectant les contraintes techniques et budgétaires.

PROJET CONCRET DU PROJET

Le projet consiste à concevoir une façade qui soit à la fois esthétique et fonctionnelle, tout en respectant les contraintes techniques et budgétaires.

PROJET DE TRAME, ÉCHELLE 1:10

PROJET DE TRAME, ÉCHELLE 1:10

PROJET DE TRAME, ÉCHELLE 1:10



PROJET MATERIEL DU PROJET

Le projet consiste à concevoir une façade qui soit à la fois esthétique et fonctionnelle, tout en respectant les contraintes techniques et budgétaires.

CONCEPT ARCHITECTURAL

Le bâtiment de l'école est représentatif des techniques architecturales traditionnelles. Il est caractérisé par une structure en béton et une façade en briques. Le projet consiste à concevoir une façade qui soit à la fois esthétique et fonctionnelle, tout en respectant les contraintes techniques et budgétaires.

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le bâtiment de l'école est situé dans un quartier résidentiel. Le projet consiste à concevoir une façade qui soit à la fois esthétique et fonctionnelle, tout en respectant les contraintes techniques et budgétaires.

CONCEPT DE PROJET

Le projet consiste à concevoir une façade qui soit à la fois esthétique et fonctionnelle, tout en respectant les contraintes techniques et budgétaires.

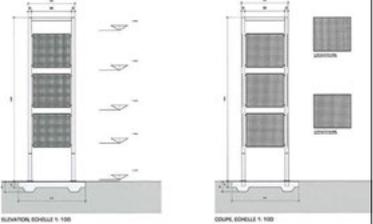
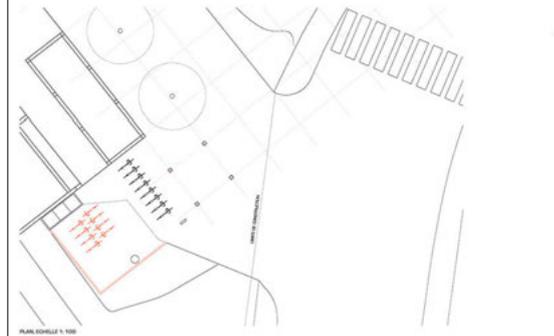
PROJET CONCRET DU PROJET

Le projet consiste à concevoir une façade qui soit à la fois esthétique et fonctionnelle, tout en respectant les contraintes techniques et budgétaires.

PROJET DE TRAME, ÉCHELLE 1:10

PROJET DE TRAME, ÉCHELLE 1:10

PROJET DE TRAME, ÉCHELLE 1:10



5. Recommandation du Jury

A l'issue de ses délibérations, le Jury a décidé à l'unanimité de recommander le projet «Lieu-dit» de MM. Mehdi Aouabed & Alberto Figuccio et Mme Delphine Renault pour la réalisation.

6. Conclusions

Le Jury tient à remercier tous les artistes ayant participé à ce concours sur invitation: il a été très satisfait du haut niveau des rendus et des propositions qui lui ont été soumis.

Ce concours a permis de répondre aux attentes de l'utilisateur et de l'organisateur telles qu'énoncées dans le cahier des charges.

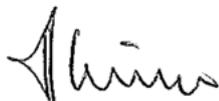
En ce sens, l'objectif de la procédure est pleinement atteint.

7. Dispositions finales

7.1 APPROBATION DU RAPPORT ET SIGNATURES

Le présent rapport est approuvé et signé par les membres du jury.

Lausanne, le 18 juillet 2013



RUBÉN MERINO
PRÉSIDENT DU JURY
CHEF DE PROJET, ARCHITECTE, SIPAL - DINP



BRIGITTE WARIDEL
CHEFFE DU SERVICE DES AFFAIRES
CULTURELLES, SERAC - DFJC



ROLAND PRÉLAZ-DROUX
DIRECTEUR ADJOINT, HEIG-VD



SILVIO DOLCI
ARCHITECTE, DOLCI ARCHITECTES SÀRL



JEAN STERN
ARTISTE, ENSEIGNANT À LA HEAD



JOHN AUBERT
URBANISTE, URBAT - YVERDON

10/2013 – N°101 HEIG-VD

PUBLICATION DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE
10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne